

Grand débat : les propositions des architectes réunionnais

Voici la synthèse des besoins exprimés et des propositions formulées lors du Grand Débat organisé le 1er mars à l'école d'architecture par la Fédération des architectes réunionnais avec le soutien du CAUE et de la Maison de l'architecture.

Les besoins exprimés :

- Besoin de se regrouper entre architectes et partenaires dans un premier temps, de trouver les lieux permettant aux divers professionnels de tenir et animer des discussions et des échanges avec le grand public, avec ceux qui se sentent concernés par l'aménagement de notre territoire.
- Besoin de retrouver l'esprit d'une architecture qui est d'intérêt public, et de voir nos politiques se former et s'intéresser suffisamment à ce domaine afin de trouver de nouvelles règles partagées par tous dans l'élaboration et le contrôle des règles qui encadrent l'acte d'aménager et de construire.
- Besoin de voir ces règles s'élaborer et être contrôlées au plus près du terrain, tenir compte des réalités et de la culture enracinées localement, afin de retrouver du sens et être mieux assumées par les acteurs locaux.
- Un constat s'impose, plus crucial à la Réunion qu'en Métropole : 60% des constructions, la majeure partie du paysage, échappent à la vision, au conseil, au contrôle de l'architecte, d'un paysagiste, d'un urbaniste...
- Les contrôles s'effectuent quasi exclusivement sur les projets établis par les professionnels, et ces derniers peuvent voir intervenir 4 à 5 architectes pouvant remettre en cause le droit à construire ou la qualité du projet.

Les propositions :

- Mieux répartir et coordonner les ressources de l'Etat (Architecte conseil, Deal, ABF,...) et locales (Architectes des communes, CAUE...) avec comme objectif que la totalité des projets d'aménagement et constructions soit suivis et validés par des architectes habilités à cet effet.
- Favoriser le recours systématique à un architecte en créant des procédures simplifiées en cas de visa d'un professionnel.
- Mettre en place une présentation devant une commission ad'hoc, afin que les concepteurs y présentent leur projet dans le cadre d'une concertation large, regroupant les personnes concernées et impactées par les programmes concernés. Les délais d'obtention du PC étant alors réduits, comme les possibilités de recours des présents.
- Former à l'architecture l'ensemble des intervenants à l'acte de bâtir.
- Instruire les permis de construire à l'échelle des communautés de communes avec la conformité contrôlée à l'échelon communal, une meilleure efficacité et transparence. Les participants au débat relèvent les disparités entre les communes selon les personnes en charge et les réelles ambitions d'aménagement durable mises en place ainsi que l'envie réelle d'une architecture de qualité.